



COURS DE PERFECTIONNEMENT 2015



22 janvier 2015

Cynips du châtaignier Capricorne asiatique

Cynips du châtaignier

Cette petite guêpe originaire de Chine touche exclusivement les châtaigniers. Elle pond ses œufs dans les bourgeons puis, au moment du débourrement, les bourgeons contaminés forment des galles à la place des feuilles, des jeunes pousses ou des fleurs. La contamination provoque la mort des jeunes pousses, une baisse de la production de châtaignes et une diminution du feuillage. Ces dégâts, associés à ceux du chancre de l'écorce, peuvent entraîner une forte diminution de vitalité des arbres atteints.

Le cynips du châtaignier a été disséminé dans le monde entier par le biais de matériel végétal contaminé. Détecté pour la première fois en Suisse en 2009 au Tessin, il s'y est introduit par l'Italie, l'adulte pouvant voler jusqu'à 30 km. En 2011, les premiers cas sont signalés dans le Chablais vaudois et valaisan, dus à des contaminations depuis le Chablais français. Actuellement, le cynips est bien installé dans les régions précitées, mais également sur tout l'Arc lémanique. Plusieurs foyers encore limités sont recensés en Suisse alémanique depuis 2014.

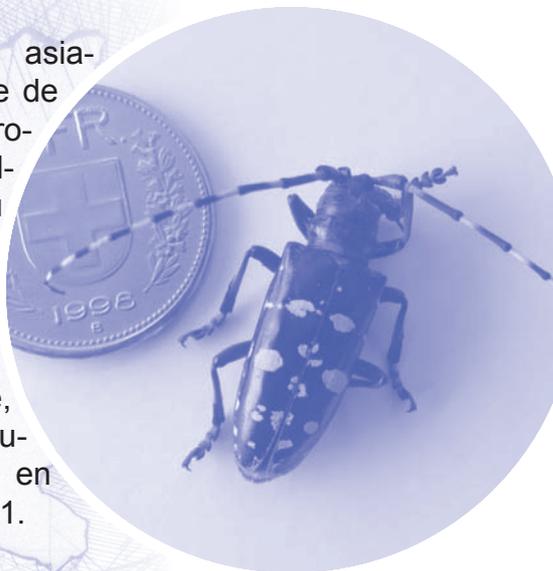
Jusqu'à l'automne 2014, l'ordonnance fédérale sur la protection des végétaux qualifiait le cynips du châtaignier d'organisme de quarantaine à déclaration obligatoire dont la propagation doit être combattue. A ce titre, des restrictions de déplacement de matériel végétal ont été édictées dans certaines régions. Face à l'impuissance des mesures prises pour enrayer la propagation du cynips, notamment à cause de la distance de vol conséquente de l'insecte, la Confédération a décidé récemment de ne plus considérer cet insecte comme organisme nuisible particulièrement dangereux. L'arrivée récente en Suisse de *Torymus sinensis*, parasitoïde spécifique du cynips du châtaignier, laisse toutefois entrevoir un espoir de lutte naturelle contre ce ravageur.

Capricorne asiatique

Ce coléoptère s'attaque aux feuillus, y compris aux arbres sains qui dépérissent en quelques années. Les principales espèces concernées sont les érables, les peupliers, les saules, les marronniers, les bouleaux et les platanes. En l'absence de ces hôtes prioritaires ou en cas de fortes populations, le capricorne asiatique peut occasionner des dégâts sur d'autres espèces de feuillus. Ce ravageur au cycle bisannuel creuse des galeries de 10 à 15 mm de diamètre dans le bois. Ces galeries entraînent la mort de l'arbre avec notamment un risque de chute imprévue.

Le capricorne asiatique, originaire de Chine, a été introduit accidentellement avec du bois d'emballage (palettes), tout d'abord aux Etats-Unis, puis en France, en Italie, en Autriche et enfin en Suisse dès 2011.

La découverte d'un foyer engendre un dispositif de lutte lourd: abattage, broyage et incinération des arbres atteints, ainsi qu'à titre préventif de tous les sujets des six espèces très sensibles dans un rayon de 100 m, inspection des autres arbres par des arboristes-grimpeurs, engagement de chiens renifleurs et mise en place d'une interdiction d'exportation de bois de la zone contaminée. De plus, des contrôles sont organisés durant 4 ans. Les expériences de Winterthur et Marly montrent que les coûts de lutte puis de surveillance s'élèvent de CHF 600'000.- à plus d'un million de francs par





foyer et par an, dont près des $\frac{3}{4}$ pour les frais de contrôle.

Depuis 2012, les importations à risque doivent être systématiquement annoncées au Service phytosanitaire fédéral, qui se charge de les contrôler aux frontières ou dans les entrepôts des importateurs. Dans le cas survenu à Marly en 2014, il a pu être

prouvé que la contamination initiale remontait à plus de 6 ans, soit avant la mise en place de ce dispositif de contrôle.

Gilles Andrey
Responsable de la police phytosanitaire vaudoise

